



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 62329

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui préciser les perspectives de création d'un centre d'expertise dans le domaine de la sécurité routière à Valenciennes, concrétisant l'annonce faite par le ministre de la recherche le 9 février 2001 à Lille.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan de renforcement du potentiel de recherche en région Nord - Pas-de-Calais présenté par le ministre de la recherche, le 9 février 2001, à Lille, le développement dans cette région, et plus spécifiquement à Valenciennes, d'un centre d'expertise dans le domaine de la sécurité routière et ferroviaire a été décidé. La thématique de ce centre portera sur : la sécurité active des véhicules avec l'évaluation des systèmes d'assistance à la conduite, la sécurité passive avec la simulation de crash de véhicule, les projets d'autoroute intelligente et la sécurité ferroviaire. L'engagement de l'Etat pour ce projet est de 4,4 millions de francs, en 2001, sur le chapitre 43-01. La délégation en région des crédits a été effectuée en avril dernier par le ministère de la recherche. M. Guy Joignaux, directeur délégué du centre de Lille - Villeneuve-d'Ascq de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), a été nommé, par le ministre de la recherche, chargé de mission pour ce projet sur la sécurité des transports terrestres. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement sera représenté dans le comité de pilotage du projet. Le Gouvernement met ainsi rapidement en oeuvre les orientations du Comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 en faveur du développement de la recherche en matière de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62329

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3474

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4703